



Bulletin Municipal d'Informations



# Cahuzac

sur Vère



Juillet 2017

N° 19

[www.cahuzac-sur-vere.fr](http://www.cahuzac-sur-vere.fr)



# Infos pratiques

## HORAIRE MAIRIE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17 h.  
Fermeture le jeudi après-midi.

## CONTACT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

### GAILLAC-GRAULHET

Adresse : Le Nay, 81600 Téco  
Téléphone : 05 63 83 61 61

Une antenne de la communauté fonctionne à  
Castelnau de Montmiral :  
Rue de La Fayette, 81140, Castelnau de Montmiral.  
Tel : 05 63 82 48 15

## ASSISTANTE SOCIALE

M<sup>me</sup> SALVETAT Patricia, Permanence à la Mairie de Cahuzac sur Vère,  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.  
Tél pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

## SANTÉ

### Groupe Médical

Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac  
Médecine Générale

Docteurs Esquevin et Sabadie : 05 63 33 92 52

### Cabinet des infirmières

M<sup>mes</sup> Chaucot, Giorgiutti, Mazières et Montels : 05 63 33 91 10

Kinésithérapeutes : M. Vaissières et Piludu : 05 63 40 15 57

Podologue : M<sup>me</sup> Gascon : 2 jours par semaine

Diététicienne : M<sup>me</sup> De Rathsamhausen :  
mardi de 8h à 14h : 07 81 51 21 10

### Rue du Barry

Chirurgien Dentiste : Docteur Rochette / 05 63 40 15 57

En cas d'absence de votre médecin : appelez le 39 66

Liste des pharmacies de garde : appelez le 32 37

### Route de Gaillac, à côté de la Poste :

Sage-femme : M<sup>me</sup> Piludu : tél : 06 19 63 73 34

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Vialar reçoit le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.  
S'adresser à la mairie de Castelnau de Montmiral pour prendre  
rendez-vous : Tél : 05 63 33 10 18

## HORAIRE POSTE

L'agence postale est ouverte tous les matins, du lundi au  
samedi, de 9h à 11h 45.

## MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : les mercredis et  
samedis de 9h30 à 12h et les mardis de 14h30 à 17 heures.  
Tel : 05 63 33 91 72

## HALTE GARDERIE

de l'association « Le Ballon Voyageur » : accueil des enfants de  
3 mois à 5 ans, les lundis, mercredis et vendredis de 8h 45 à  
12h 15 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère,  
et le mardi matin aux mêmes horaires, à l'accueil Petite  
Enfance de Castelnau de Montmiral (Mairie annexe).  
Tél : 05 63 33 10 47, ou 05 63 40 51 46 . ballonvoyageur@free.fr

## CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

**Pour la carte identité** : s'adresser à la Mairie de Gaillac (05 63 81 20 20) ou de Cordes sur Ciel (05 63 56 00 40) pour les mairies les plus proches.

Pièces à fournir à la mairie du domicile :

Formulaire de demande + 2 photos + justificatif de domicile récent à votre nom + un acte de naissance si pas de carte sécurisée présentée + une ancienne carte si renouvellement ou modification + un timbre fiscal de 25 € si perte ou vol de la carte.

**Pour le passeport** : s'adresser au Commissariat de Gaillac.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

## INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Pour voter l'année prochaine, les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

**Conditions pour être inscrit** : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). **Pour les jeunes de 18 ans**, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

## RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

Les enfants de 3 ans, ou plus, en 2017 devront se faire inscrire à l'école et à la Communauté d'Agglo pour la rentrée de septembre.

Adresse : Rue des Ecoles, 81140, Cahuzac sur Vère,  
Téléphone : 05 63 33 91 89

## STATIONNEMENT RUE DU BARRY

La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes.

Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.



## DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral :

Horaires d'ouverture :

Gaillac : du Lundi au Samedi, de 8 h à 12h et de 14h à 17h50.

Castelnau : mercredi 9h-12h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h. Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

## « LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne voulez plus, les restaure et les revend à un prix symbolique.

Horaires :

Adresse : route de Gaillac, Cahuzac sur Vère

## TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les sacs sont à retirer au secrétariat de mairie. Ils sont recyclables et doivent être utilisés seulement pour les bacs jaunes après tri sélectif du contenu. Ils vous seront remis **gratuitement** : 2 rouleaux par an et par foyer. Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes au 05.63.814.815.



## Le Mot du maire

Michel Bonnet  
Maire de Cahuzac-sur-Vère

Depuis le 1er janvier 2017 notre commune a rejoint 62 autres communes pour former la communauté d'agglo Gaillac - Graulhet avec ses 70 000 habitants. Tout est à faire encore, y compris la ré-appropriation des compétences telles que les écoles et la voirie.

Cela ne va pas sans quelques conséquences...

Plus près de nous, vos conseillers municipaux avaient à cœur d'avoir un village beau, propre, fleuri et sans mauvaises herbes. Cette année ce n'est plus le cas, l'herbe envahit les rues, le tour des arbres, les abords des places et le pourtour du lavoir de Saint Vincent. En effet, nous ne pouvons plus employer d'herbicides traditionnels et notre employé aux espaces verts ne peut pas assumer seul avec son « sarclat » (seule arme autorisée) l'entretien d'un territoire aussi vaste que celui de notre commune.

Chers amis, le temps où il suffisait de demander pour que l'on fasse, est révolu. Il faut donc que chacun d'entre nous, chacun d'entre vous, accepte d'arracher devant chez soi, tout ce qui peut détériorer votre environnement.

**NOUS NE POUVONS PLUS LE FAIRE**, car nous ne voulons pas augmenter la masse salariale. L'état cette année a encore diminué les versements qu'il octroie à Cahuzac de 41 000€, soit l'équivalent d'un salaire!

Prenons nous par la main, ne gémissons pas... agissons.

L'ensemble du marquage au sol vient d'être actuellement refait, dans un souci de sécurité, mais aussi de présentation de notre ville

Je terminerai sur une note agréable qui honore notre commune: il s'agit de l'équipe de foot qui, par ses performances, va jouer la saison prochaine en catégorie Excellence.

C'est une fierté pour nous tous. Elle honore l'effort fait par l'Agglo et la commune, qui ont mis à leur disposition un terrain neuf, plus des vestiaires et des douches.

Ces équipements seront bientôt dignes de notre équipe. Nous mettrons ces joueurs à l'honneur lors de la cérémonie des vœux 2018.

Chères et chers concitoyens, nous arrivons en période de vacances, pendant lesquelles, les associations et la mairie proposent une large palette de festivités.

Je vous invite, avec le Conseil Municipal, à profiter pleinement des fêtes de Cahuzac, de son feu d'artifice de son vide grenier, puis du marché gourmand et de la soirée lyrique qui suivront.

**Bonnes vacances à toutes et à tous.**

# sommaire n° 19



Infos pratiques 02

Mot du maire 03

Infos communales 04-09

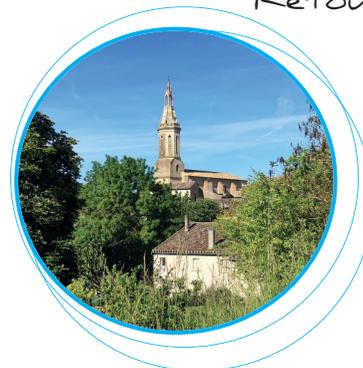
Actions communales 10-12

Le CME 12

La Communauté d'Agglo 13

Culture et animations 14-15

Retour en images 16



### CONTACT MAIRIE

**Vous pouvez joindre la mairie :**

- ✓ par téléphone : **05 63 33 90 18**
- ✓ par courriel : **mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr**

**Vous pouvez vous informer aussi :**

- ✓ sur le site internet de la mairie : **<http://www.cahuzac-sur-vere.fr>**
- ✓ ou sur la page Facebook : **« Village de Cahuzac sur Vère »**



## Infos communales

# Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal



### SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le six décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI  
Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE  
Mmes Karine BERTRAND - Catherine ESQUEVIN  
Delphine CALICIS - Corinne CALVIERE  
Jacqueline GASSIN

Représentés : Benoît MARCOUL a donné procuration à Jacqueline GASSIN

Céline BEGIN a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI  
Jean-Paul HUC a donné procuration à Michel BONNET  
Olivier BOUTIN a donné procuration à Karine BERTRAND

Absents : Adeline CARRENO - Nathalie PHILIPPE  
Secrétaire : Karine BERTRAND

- approbation du projet de statuts de la communauté d'agglomération et approbation de la fusion de nos communautés du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne-Pays Salvagnacois avec transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017
- validation de l'évaluation des charges par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) selon le droit commun,
- approbation de la correction des attributions de compensation pour le financement du service mutualisé d'urbanisme à compter du 01.01.2017 et validation de la correction des attributions de compensation au titre des terrains de foot
- approbation de la correction des attributions de compensation au titre du transfert des charges écoles,
- désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour siéger au conseil de la communauté d'agglomération : Michel BONNET titulaire, Ernest GIORGIUTTI suppléant
- validation de la cession des 16 logements « Les Hauts de Cahuzac » de la communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet vers la commune de Cahuzac sur Vère
- validation des écritures comptables au budget communal,
- décision du transfert de la compétence éclairage public au SDET à compter du 01.01.2017 selon l'option 1 conformément aux statuts du SDET art 4-2-4.

### SEANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : BONNET Michel - BERTRAND Karine  
BOUTIN Olivier - CADARS Corinne  
ESQUEVIN Catherine - GIORGIUTTI Ernest  
SAGE Jean-Fabien - ROZIERES Jean-Pierre  
CALICIS Delphine

Représentés : HUC Jean-Paul a donné procuration à SAGE Jean-Fabien

GASSIN Jacqueline a donné procuration à BONNET Michel

MARCOUL Benoît a donné procuration à GIORGIUTTI Ernest

Absents : BEGIN Céline - GATIMEL Adeline  
PHILIPPE Nathalie

Secrétaire : Corinne CADARS

- adhésion au contrat groupe 2017-2020 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL (taux 5.39 %) et pour les agents non affiliés à la CNRACL (taux 0.85 %)
- création de deux postes pour assurer le fonctionnement de l'agence postale : un poste à 18 h et un poste à 3.5 h par semaine,
- création d'une commission cimetièrre : BONNET Michel, ROZIERES Jean-Pierre, SAGE Jean-Fabien, BERTRAND Karine et CADARS Corinne,
- - élaboration du programme voirie à soumettre à la communauté d'agglomération,
- renouvellement de la convention médecine du travail avec le centre de gestion pour la période 2017-2020.

## SÉANCE DU 6 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET  
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES  
Jean-Fabien SAGE - Jean-Paul HUC  
Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE  
Corinne CADARS - Adeline GATIMEL  
Delphine CALICIS  
Représentés : Céline BEGIN a donné  
procuration à Michel BONNET  
Jacqueline GASSIN a donné procuration à  
Jean-Fabien SAGE  
Benoît MARCOUL a donné procuration à  
Ernest GIORGIUTTI  
Absents : Catherine ESQUEVIN - Olivier  
BOUTIN (exc)  
Secrétaire : Mme Delphine CALICIS

- autorisation de signer l'acte de vente de la parcelle D 1059 cédée à LAMIEL Franck et LAMIEL Danielle,
- décision de location du poids public à la société NEGOTARN pour 400 € par an,
- décision de louer l'Oustal à JEAN Olivier pour 700 € + 50 € de charges mensuelles,
- décision de louer l'ancienne salle de tri et le bureau contigu de la Poste à Mme PILUDU, sage-femme, pour 350 € mensuel à compter du 01.05.2017,
- décision de classer dans le domaine privé de la commune la Rue Clos du Vallon,
- accepte le devis de levée des tombes de la Sté ELABOR dans le cadre de la procédure de reprise des tombes abandonnées ou sans concessions pour un montant de 40 869.12 € TTC,
- approbation du devis d'étude de faisabilité du presbytère de l'architecte A2DE d'Albi pour un montant de 1 500 € HT,
- décision de vente de la coupe du bois à M. CALVO pour 880 € et à M. GIORGIUTTI pour 400 €,
- ouverture d'un poste d'adjoint technique à compter du 01.04.2017 en vue du remplacement de M. MANDIRAC susceptible de partir à la retraite d'ici la fin de l'année,
- nomination de délégués à la commission intercommunale des impôts directs : M. GIORGIUTTI titulaire et Mme ESQUEVIN suppléant

## SÉANCE DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET  
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES -  
Jean-Fabien SAGE - Mmes Nathalie PHILIPPE  
Céline BEGIN - Karine BERTRAND - Catherine  
ESQUEVIN.  
Absent excusé : Jacqueline GASSIN  
Représentés : Olivier BOUTIN a donné procuration  
à Michel BONNET  
Delphine CALICIS a donné procuration à Karine BERTRAND  
Benoît MARCOUL a donné procuration à Ernest GIORGIUTTI  
Jean-Paul HUC a donné procuration à Jean-Fabien SAGE  
Adeline GATIMEL a donné procuration à Catherine ESQUEVIN  
Corinne CADARS a donné procuration à Jean-Pierre ROZIERES  
Secrétaire : Karine BERTRAND

- vote du compte administratif assainissement : excédent de fonctionnement de 166.31 € et excédent d'investissement de 19 201.22 €
- vote du compte administratif de la commune : excédent de fonctionnement de 558 293.87 € et excédent d'investissement de 320 799.85 €
- affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit 96 381.05 € pour financer les programmes d'investissement
- vote des taxes locales sans augmentation pour un produit total de 315 859 €
  - Taxe habitation 9.03 %
  - Foncier bâti 16.63 %
  - Foncier non bâti 60.55 %
- vente à M. CASTAGNE des parcelles section D 1060 pour 0 a 58 ca et 1061 pour 2 a 41 ca au prix de 0.60 € le m<sup>2</sup>
- autorisation de signer le devis de réfection de la toiture de la mairie pour 13 530 € TTC avec la société ECOLILAS,
- autorisation de signer le contrat d'honoraires avec A2DE pour un montant de 17 100 € HT pour le projet de rénovation du presbytère,
- signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec M. BADOUC pour 3 402 € HT relatif à la réfection de la rue de la Brèche et de la rue de l'église.

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET  
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES  
Jean-Fabien SAGE - Mmes Karine BERTRAND  
Catherine ESQUEVIN - Corinne CADARS  
Adeline GATIMEL - Jacqueline GASSIN  
Delphine CALICIS  
Représentés : Nathalie PHILIPPE a donné  
procuration à Delphine CALICIS  
Benoît MARCOUL a donné procuration à  
Jacqueline GASSIN  
Absent : HUC Jean-Paul - Céline BEGIN  
Olivier BOUTIN (excusé)  
Secrétaire : Karine BERTRAND

- vote du budget primitif assainissement
  - Section fonctionnement 60 000.19 €
  - Section investissement 62 634.93 €
- vote de la taxe assainissement : prime fixe 30 € et 0.58 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour la facturation 2018,
- vote des subventions aux associations,
- vote du budget primitif de la commune
  - Section fonctionnement 1 326 126.82 €
  - Section investissement 2 660 460.06 € (dont 1 853 100 € d'écritures comptables pour la reprise des « Hauts de Cahuzac »)
- autorisation de signer deux avenants à la maison des animations pour un montant total de 1 807.32 € TTC
- approbation de la liste des noms de rue dans le cadre de l'adressage,
- nomination d'un délégué pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté d'agglomération : BONNET Michel
- adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie auprès de la communauté d'agglomération.



## Infos communales

### /////// Permis de construire accordés au 30/05/2017



Nom et Prénom	Lieu	Nature
CUMA D'ANDILLAC	Puech de Bounes	Hangar agricole avec photovoltaïque
CLOUSCARD Hubert	Route de Gaillac	Changement destination/modification façades/réfection toiture
SCI ST VINCENT	St Vincent	Extension grange pour création habitation
MONNET Christian	Rue de la Vergne	Véranda
CLABAUT Jean-Louis	Rue Clos du Vallon	Maison habitation

### /////// Déclarations préalables accordés au 30/05/2017

Nom et Prénom	Lieu	Nature
PERRIN Isabelle	Roubert	Réfection toitures
LE RELAIS D'ARZAC	Arzac	Création et transformations ouvertures/mise en place balcon et escalier
HUC Joël	Les Vignals	Panneaux photovoltaïques
BARRAU Christiane	Place du Mercadial	Agrandissement ouverture garage
DO LATOUR Martine	Les Rataraynes	Ravalement façades
GLEVAREC Félicité	Chemin de Gimel	Construction de 2 serres
CLOUSCARD Yannick	Impasse l'en de l'el	Terrasse/création porte fenêtre/démolition murette remplacée par portail
SAULE William	Arzac	Piscine
VAN DEN BERG Ronald	Arzac	Capteurs solaires/vélux
AZAM PRADEILLES Anne-Marie	Rue de l'église	Transformation d'une fenêtre en porte d'entrée et perron
TRIEPIER Pierre	Borie basse la Tronque	Réfection toiture/restauration façades
FAVARO Annick	Arzac	Clôture
FAVARO Yvan	Arzac	Surélévation et réfection d'une toiture
GAILLARD Romain	Place de Tormac	Rehaussement d'un mur de clôture

## Etat Civil

### Ils nous ont quittés

■ MAESTRIPIERI Sila	23.11.2016
■ CACHELEUX Yvette Vve ANGOT	17.12.2016
■ VIGUIER Serge	03.01.2017
■ MAESTRIPIERI Maurice	07.01.2017
■ CASTÉ Marguerite Vve CAHUZAC	18.01.2017
■ PURET Paul	20.01.2017
■ MOULINS Simone	02.04.2017

■ NAHNAH Hocine	02.05.2017
■ BALAX Paulette Vve BATAILLE	19.05.2017

### Bienvenue

■ BERSU Yanis	20.12.2016
■ AUREL Jean	21.12.2016
■ GATIMEL Lucien	12.02.2017
■ DEUWILLE DOMENECH Achille	31.03.2017
■ EL KADDOURI Omaira	24.05.2017



## Inscription sur les listes électorales des jeunes citoyens

A la suite des élections du printemps 2017, il paraît utile de rappeler les règles d'inscription sur les listes électorales de la commune, pour les jeunes majeurs.

Après le recensement en vue de la Journée de Défense et Citoyenneté, à l'âge de 16 ans, l'INSEE propose automatiquement l'inscription des jeunes majeurs sur les listes électorales. Cependant, **cette inscription ne pourra être réelle que si le jeune citoyen remplit toujours les conditions pour être inscrit (ex : jouissance de ses droits civiques et politiques) et réside bien dans la commune.**

La commission administrative de chaque commune envoie donc un courrier à chaque jeune citoyen et convoque le jeune à la mairie pour finaliser son inscription. Il est impératif de répondre à cette convocation, sinon l'inscription sur les listes ne pourra être faite !



### RAPPEL :

Un jeune majeur, faute de déclaration d'un domicile propre, garde le domicile de sa minorité tant qu'il n'exerce aucune activité lucrative et ne peut se suffire à lui-même.

Pour les autres cas, il doit apporter la preuve de son domicile : ex : quittance, facture (EDF, gaz, téléphone) de moins de 3 mois, bulletin de salaire, ou certificat d'hébergement établi par le père ou la mère, avec un justificatif du domicile de celui-ci. (Voir la Circulaire Ministérielle du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales).

## La page Facebook



445 " J'aime " !

La page Facebook de notre village a reçu désormais 445 mentions « J'aime ». C'est un joli score et nos articles les plus appréciés atteignent près de 1500 personnes. Nous vous remercions de nous être fidèles et de relayer ce qui est publié.

L'équipe des 3 animatrices espère répondre à vos attentes par leurs publications, mais elles sont ouvertes à toute suggestion d'informations qui pourraient être diffusées par cette page.

N'oubliez pas de nous informer de tout ce qui peut concerner l'ensemble de la communauté cahuzacoise et participer au rayonnement de notre petit village !

## Les enfants, vos papiers, SVP !



Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur voyageant sans ses parents a été rétablie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (décret du 2 novembre 2016) Elle est à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site internet de la Mairie.

Désormais, en plus de son passeport ou de sa carte d'identité, le mineur doit présenter le formulaire d'autorisation de sortie, signé par son père ou sa mère et la photocopie de la pièce d'identité du parent qui a signé.

Cette autorisation n'est valable qu'un an.

## Infos communales

### ▶ LE SAVIEZ-VOUS ?

Voici un beau et poétique témoignage d'un des grands bouleversements qu'a connu la commune de Cahuzac sur Vère : le remembrement de la Vère dans les années 1970-1980.

Le recalibrage et la rectification du lit mineur de la Vère furent le résultat d'une politique d'aménagement du bassin, engagée depuis les années 1930 après la crue historique de mars 1930. Disparurent alors les méandres divagants de la Vère et les zones humides et facilement inondables du fond de la vallée. Les moulins, dont parlent le poème, furent presque tous éloignés de l'eau, perdant ainsi leur vocation première. Un tiers de la longueur de la rivière a alors été supprimé ! ... mais pas les inondations (1988, 1992, 2009...) !



Mais ce cours d'eau, au débit renforcé, érôda alors vigoureusement son nouveau lit. L'eau s'enfuit rapidement désormais, ce qui nécessita un barrage de soutien d'étiage à Fourouque en 1998 et une nouvelle politique menée par le Syndicat de Rivières Cérou-Vère.

Désormais, le Syndicat travaille à restaurer la morphologie de la rivière en ralentissant l'écoulement des eaux, par exemple avec l'installation de banquettes de terre immergeables en hiver (confluent du Saint-Hussou et de la Vère), ce qui redonne à la rivière sa capacité auto-épuratrice et permet les infiltrations d'eau dans la nappe phréatique. La ripisylve (végétation arborée le long de la rivière) est aussi restaurée, grâce à des plantations comme celles que nous avons connues, en 2015. La biodiversité du milieu (poissons, invertébrés, végétation) et la qualité de l'eau s'en trouvent ainsi renforcées. Une nouvelle vision de la rivière... Enfin !



Voir site: <http://cerouvere.emonsite.com/medias/files/panneau-gestion-riviere-pub-panneau-gestion-riviere-pdf.pdf>  
et le PPR, risque inondation Vallée de la Vère.

### Ma Vère

Des collines de Taïx à Bruniquel l'altière,  
Juchée sur son rocher tel un aigle en son aire,  
Chantant de ses eaux claires  
au clavier des galets,  
Allait ma Vère

Du pied de Roumanou où, passant le goulet,  
Elle entrain sous Arzac, en la verte vallée  
Qui était mon royaume, moi,  
l'enfant du moulin,  
Régnaient ma Vère.

Serpentant mollement de chênes en peupliers,  
D'écluses en cascates,  
aux ombres des halliers,  
Des trilles des oiseaux  
aux tic-tacs des moulins,  
Chantait ma Vère.

Alors, ils sont venus avec leurs bulldozers,  
Esthéticiens des temps modernes,  
inventeurs de déserts,  
Effaçant d'un seul trait des sites millénaires,  
Ils ont tué ma Vère.

Raoul Vignolles

## Une borne de recharge pour les voitures électriques

Au cours de cet hiver, une borne avec deux prises destinées à la recharge des batteries de voiture électrique a été installée en face de la médiathèque.

C'est le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn qui a été chargé du plan de déploiement de ces bornes. 62 communes rurales vont en être dotées, et une borne est déjà en service à Roquecourbe.

Ces bornes sont d'un usage simple. L'utilisateur pourra réserver sur Smartphone en téléchargeant l'application **Révéo**, ou sur Internet en se procurant son propre badge RFID sur [www.reveocharge.com](http://www.reveocharge.com), badge qui pourra déverrouiller la trappe. Les abonnés seront débités une fois par mois, les autres payant par carte bancaire. Sur ce même site, vous pouvez trouver aussi les emplacements de toutes les bornes actuellement en place et actives.

Nous vous demandons de bien vouloir laisser libres les emplacements destinés aux voitures électriques à recharger.





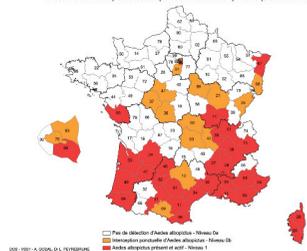
Le marché festif et gourmand, désormais traditionnel, aura lieu le **Judi 20 juillet 2017, sur la place du Mercadial, de 18h à 23 h**. L'animation musicale sera assurée par Samuel G.Goillot, l'un de musiciens du groupe Mot Maïna que nous avons reçu l'an dernier. De nombreux producteurs se sont déjà inscrits. Nous retrouverons donc toujours notre bar à vin, mais vous pourrez aussi déguster de la bière artisanale au verre ou en bouteille pour accompagner truffade, aligot, charcuteries et fromages de La-caune, pizzas de notre désormais célèbre pizzaiolo, Isabelle Giandola, grillades de canard, foie gras, plats antillais, produits autour du safran ou du miel, crêpes, gâteaux à la broche et croustades, etc... Des producteurs artisanaux et de bien être vous présenteront aussi leurs créations. Pour les enfants - et les plus grands aussi- une nouvelle animation : les jeux en bois, ouverts gratuitement à tous, petits et grands. Nous vous souhaitons une bonne soirée, mais n'oubliez pas : **Apportez vos couverts !!!**



## La lutte contre le moustique-tigre

La lutte contre les moustiques-tigres ne concerne plus seulement les départements qui se situent à proximité de la mer Méditerranée et de l'Atlantique, mais remonte de plus en plus au Nord. Une trentaine de départements dont le Tarn font partie des zones rouges où le moustique-tigre est présent et actif. Son aire d'expansion s'élargit très rapidement.

Présence du moustique *Aedes albopictus* en France métropolitaine (situation au 1er janvier 2016)



Il faut donc organiser la lutte contre cet insecte asiatique porteur de maladies graves et parfois mortelles, comme la dengue, le chikungunya et le virus zika, afin d'en éviter la transmission. Divers organismes spécialisés œuvrent à la lutte contre ce moustique dans les départements classés au niveau 1, comme le Tarn.

Une participation de 0,054 € par habitant est donc demandée aux communes pour participer aux frais. Si une alerte est donnée, la commune devra déclarer le cas et faire faire des analyses. Si les résultats sont négatifs, il lui en coûtera 600 € ; s'ils sont positifs, il faudra démoustiquer et verser la somme de 1500 €.

### Comment lutter contre les moustiques-tigres ?

- ▶ Détruire toutes les eaux stagnantes : soucoupes de pots de fleurs, vases, mais aussi gouttières mal entretenues, pneus usagés, ...
- ▶ En cas d'infection : porter des vêtements amples, utiliser des répulsifs à insectes, dormir sous une moustiquaire.



## Infos communales



### Entretien des trottoirs et des rues

La municipalité est confrontée cette année à une nouvelle réglementation qui lui interdit d'utiliser des produits désherbants à base de glyphosate, nuisibles à l'environnement.

Malgré leur bonne volonté, les deux employés municipaux n'ont pu assurer ce printemps un entretien correct des trottoirs et en même temps le fleurissement du village et le focardage des routes et chemins, pour lequel nous n'avons pas pu avoir cette année l'aide de l'entreprise de M. Gracieux.

Le focardage étant le plus urgent pour des raisons de sécurité, nous faisons appel à la bonne volonté des habitants pour nous aider à entretenir leur devant de porte, en coupant les herbes sauvages, sans toucher néanmoins à celles qui fleurissent notre village.



### La lutte contre les nids de frelons asiatiques

Découvrir un nid de frelon chez soi est une affaire privée, mais aussi une affaire de sécurité publique. Or, faire détruire un nid de frelons coûte cher.

Partant de ces deux constats, la municipalité a décidé de signer un contrat avec une entreprise spécialisée et de payer le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Cependant, vu la multiplication des nids, le coût élevé du montant de chaque intervention de destruction (150 €) et l'aspect assez nocif des traitements, il a été décidé que l'action de la municipalité se focaliserait sur les nids situés dans des zones à risques : près des habitations, des bâtiments de travail, des ruches et des lieux de passage.

Attention : l'intervention de l'entreprise ne se fait qu'en passant par la Mairie, sinon elle est à la charge de l'administré.

Nous comptons sur le civisme de tous pour signaler la présence de ces nids de frelons indésirables.

Merci d'avance !



## Actions communales

### Du nouveau à L'Agence postale

Depuis le 15 mars, le fonctionnement du bureau postal a été remanié et le personnel renouvelé. Mme Florence Desforges a été remplacée par Mme Nathalie Palluch et Mme N'Guyen. Celle-ci vient renforcer les horaires d'ouverture et permettre les remplacements durant les congés, en coordination avec l'Agence postale de Cestayrols.

Grâce à ces changements, l'agence postale de Cahuzac est désormais ouverte tous les matins de 9h à 11h45 et offre aux Cahuzacois un service le plus large possible.



### Cimetières : La levée des tombes



La régularisation des concessions étant terminée, la société ELABOR, chargé de remettre aux normes nos cimetières, a commencé la première phase de la levée des tombes désaffectées, le mercredi 3 mai 2017. Elle a débuté par les petits cimetières d'Arzac, Granejols, Salette et Lintin, et a poursuivi ensuite par le cimetière de Cahuzac où le travail était plus important.

A l'occasion de cette levée de tombes, un carré militaire est prévu pour les soldats « Morts pour la France » dont les concessions n'ont pas été renouvelées. Il sera situé à l'entrée à droite du cimetière de Cahuzac, à la place de deux anciennes tombes relevées. La municipalité s'est adressée à l'association du Souvenir Français pour organiser ce carré militaire.

### Adressage



L'adressage est terminé.

Après plusieurs mois de travail, toutes les routes, chemins et rues ont reçu désormais des noms qui s'inspirent le plus possible des appellations usuelles des lieux-dits de la commune (voir liste).

Chaque maison a reçu un numéro qui sera donné après l'installation des panneaux de voirie. En dehors du village, une numérotation métrique a été adoptée, d'où des numéros parfois à quatre chiffres : le plus élevé est le 5500 à Jousens !

Les services de la Poste, entreprise qui a travaillé à ce projet avec la municipalité, sont en train de faire valider la numérotation par l'IGN et elle sera ensuite intégrée au S.I.G. (Système d'information géographique) de la Communauté d'Agglomération au cours du semestre à venir.

#### Cœur du Village

Place Hautpoul  
Rue de la Mairie  
Impasse Caminade  
Chemin du Cimetière  
Rue de l'Eglise  
Place de l'Eglise  
Rue de la Brèche  
Place de Maar  
Promenade des jardins

#### Route de Gaillac

Rue du Barry  
Place du Mercadial  
Chemin de Pérayrols  
Impasse de Pérayrols  
Chemin de la Maladrerie  
Impasse de la Garenne  
Place de la Poste  
Rue des Ecoles  
Rue du Pigeonnier  
Rue de la Vergne  
Rue de l'Escalfadou

Impasse des Tuileries  
Chemin de Ramadiès  
Impasse de Grésigne  
Route de Comberouzals  
Chemin de PuechCourt  
Bois de Roziès  
Chemin de Larroze  
Route de Castelnau  
Route de Bosc Long  
Chemin de la Résigné

#### Route de Cordes

Chemin de Gimel  
Chemin de Blazy  
Chemin de la Croix de Fer  
Route des Cinq Peyres  
Chemin des Vacans  
Route des Mazes  
Route de Taillade  
Chemin de Combal  
Route de la Jonquière

#### Route de Très Cantous

Rue des Vignes

Impasse Gamay  
Rue Mauzac  
Impasse Syrah  
Impasse Duras  
Impasse L'En de l'El  
Route de Salettes  
Chemin de Durantou  
Chemin du Mas del Sol  
Chemin de la Gaffié

#### Route de la Bélautié

Rue du Clos du Vallon  
Route de Fontanes

#### Route de Vieux

Chemin de Saint Bar  
Chemin de la Devèze

#### Route d'Albi

Route de Fayssac  
Chemin du Viaduc  
Route de la Gare

#### Route d'Arzac

Chemin des Passeroses  
Route de Lafargue

Route de Labarthe  
Chemin des Grèzes  
Chemin des Ixaux

#### Hameau de la Colombarié

Chemin de la Réveillé  
Impasse Roucagnou

#### Route de Lintin

Route de Lendarro  
Chemin des Mérits  
Chemin de Cantalauze  
Chemin des Piquetariès  
Route d'Amarens

#### Route de Granéjols

Chemin de Garriguebrunet  
Route de Désirat

#### Route d'Istricou

Chemin de Piéduel  
Route de la Tronque  
Route des Vignals  
Chemin de Las Fenials  
Chemin de Badel.

## Encore des travaux !

La municipalité de Cahuzac sur Vère continue d'améliorer les abords et les bâtiments de la commune afin d'entretenir le patrimoine et d'améliorer notre cadre de vie.

Ainsi, les agents municipaux ont terminé de rejoiner les murs du porche de l'Eglise de Granejous, participant ainsi à la restauration de l'Eglise Saint Jean Baptiste, entreprise par l'association « Cahuzac, au fil du temps ».

Comme le montre le plafond de la Salle du Conseil, entaché d'une grosse gouttière, la réfection du toit de la Mairie s'imposait. Après un appel d'offre auprès de plusieurs entreprises, le choix s'est porté sur l'entreprise Eco Lilas de Salles sur Cérou, pour un montant de 13530 € TTC. Il s'agit de l'entreprise qui a déjà rénové pour nous le toit de l'église et le toit de la médiathèque.

D'un autre côté, les travaux de la Maison des associations ont avancé. Désormais, les murs extérieurs sont décrépis et l'on a découvert une jolie petite fenêtre qui sera mise en valeur dans le bâtiment futur. A l'intérieur, deux grandes salles sont en préparation. Une baie vitrée a été ouverte sur le mur Sud du bâtiment pour apporter de la lumière et assainir la pièce : cette baie ouvrira sur une petite terrasse ombragée par une tonnelle, avec un accès direct sur le parking, aux



normes Handicapés. Pour l'instant, les délais sont tenus par les artisans et nous devrions pouvoir ouvrir cette salle aux activités périscolaires et aux associations à la rentrée scolaire de septembre 2017. Afin d'améliorer les abords, la rambarde du poids public, abîmée par un camion, va être réparée par la société MVM Bois de Roziès pour un coût de 2700 € TTC

Des travaux sont aussi prévus du côté du Presbytère. La municipalité voudrait mettre en valeur cette belle bâtisse en pierre, à l'entrée du village lorsque l'on vient de Cordes sur Ciel, et la découper en 3 appartements, deux T2 et un T4 en duplex, avec grande cave et parking chacun, le tout offert à la location. Les plans-projet sont à l'étude chez l'architecte du cabinet A2DE d'Albi et si l'estimation du coût des travaux reste dans les montants du budget prévisionnel, les appels d'offre auprès des artisans devraient être lancés à la rentrée 2017.



Enfin, les travaux de réfection de la Rue de la Brèche, de la rue de l'église et l'enfouissement des réseaux, repoussés l'an dernier du fait de la fusion des trois communautés de communes, seront faits par l'Agglo qui couvrira la plus grosse partie des frais, (déjà provisionnés dans le budget communautaire de la Communauté Vère Grésigne Pays Salvagnacois), le reliquat restant à la mairie.



**Nous rappelons aux Cahuzacois qu'il n'est pas permis de découper les bordures de trottoir sans autorisation de la Mairie, sous peine de devoir les remettre en état à ses frais.**

## Actions communales



### Le saviez-vous ?

Une feuille de rosier est composée de 5 ou 7 folioles.  
Pour cueillir une rose, coupez juste au-dessus de la feuille, pour réveiller le bourgeon dormant qui est à la racine de la feuille.

Cette année, l'opération « **la Roseraie des Enfants** » n'a pas eu le succès escompté. Il faut reconnaître que la météo tempétueuse nous a beaucoup gênés. Quelques familles seulement ont bravé les vents et la pluie pour nous rejoindre. Le Conseil Municipal a donc décidé de ne pas renouveler l'expérience l'an prochain.

Par contre, un nouveau projet voit le jour : **Les Roses de la Vère**.

Il s'agit d'un projet participatif de fleurissement de notre village et de ses hameaux pour en augmenter le charme. Les particuliers sont incités à planter des rosiers anciens le long des rues et des clôtures des jardins, avec l'aide de la municipalité et les conseils de Mme Bismuth, bien connue des amateurs locaux de roses et membre de la Société Française des Roses.

#### Nos rendez-vous :

► **Mardi 23 mai 2017** : **Inventaire des rosiers du vieux village**. Qui aurait cru qu'il y en aurait autant ! Des récents, comme « La Garçonne » de Tantau, devant chez Annie Delpech, mais aussi des bien plus anciens remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme « Rose du Bengale », devant chez M. et Mme Anglès.

► **Samedi 9 septembre** : **Excursion à l'Abbaye de Fontfroide** dans l'Aude, en covoiturage pour aller découvrir les roses anciennes. S'inscrire à la Mairie.

► **Samedi 25 novembre**, jour de la Sainte Catherine, Mme Bismuth nous éclairera sur « **Les Roses d'excellence : de la rose persane à la rose occitane** ». Cette conférence sera suivie, si possible, d'une vente sur catalogue de rosiers à des prix préférentiels, de façon à rendre la plantation accessible à tous les amateurs.

Nous espérons que cette initiative rencontrera un beau succès, car les villages qui ont fleuri leurs rues, ont considérablement amélioré leur cadre de vie et en ont fait un véritable atout touristique.



## C.M.E

### Renouveau du CME, renaissance du Comité Jeunes

Mercredi 29 mars 2017, les enfants des classes de CE2, CM1, CM2 de l'école Prim'Vère se sont tous rassemblés dans la Salle du Conseil de la Mairie de Cahuzac sur Vère pour élire leurs nouveaux Conseillers Municipaux Enfants.



Comme pour les élections présidentielles, onze candidats, bien motivés par leurs enseignantes, se sont présentés ce qui a permis d'élargir le nombre d'élus à sept élèves au lieu de cinq.

Les nouveaux conseillers municipaux sont donc : Julien Delmas (9 ans), Mailys Désirat (9 ans), Karina Juzwiak (8 ans), Chloé Mandirac (10 ans), Mathis Privat (9 ans), Loan Pech (8 ans), Nina Rubio (8ans).

Ce nouveau conseil a pris ses fonctions le vendredi 21 avril. Ils étaient accueillis par les jeunes élus précédents, toujours aussi motivés et désireux de poursuivre leur travail dans le cadre d'un Comité des Jeunes, ouvert

à tous les jeunes désireux de s'engager dans la vie de la commune. La première participation officielle de nos nouveaux élus a eu lieu lors de la commémoration de l'armistice, le lundi 8 novembre 2017 durant laquelle ils ont fait preuve de beaucoup de sérieux et d'application.

Nous adressons toutes nos félicitations aux enfants, élus et candidats. Nous rappelons à tous que les réunions du Conseil Municipal enfant sont publiques et qu'ils peuvent accompagner leurs camarades lors de nos réunions.

Pour tous les jeunes intéressés par une participation au Comité Jeunes, vous pouvez prendre contact à la Mairie auprès de Mme Bertrand ou de Mme Esquevin.



# Gaillac-Graulhet Agglo

## aide les artisans et commerçants



La Communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet mène une politique de soutien de l'activité commerciale et artisanale dans les villes et bourgs du territoire.

Dans le cadre du **PACTe** (Plan d'Action Commerce Territoire) signé par Tarn et Dadou et étendu à tout le territoire de la nouvelle Agglo, un **Pack Installation Commerçant Artisan** et un **Pack Développement Commerçant Artisan** sont mis en place.

## La Communauté d'Agglo

► **Pack Installation Commerçant Artisan** : possibilité d'obtenir une aide de 1500 € à l'installation en centre-ville et dans les bourgs, aide bonifiée de 500 € par emploi créé.

► **Pack Développement Commerçant Artisan** : il permet de bénéficier de prestations-conseils financées par la Communauté d'Agglo pour améliorer les ventes.

Pour retirer un dossier, 3 possibilités :

- par téléchargement : [www.eco.ted.fr/commerce](http://www.eco.ted.fr/commerce)
- par courriel : [developpemen@eco.ted.fr](mailto:developpemen@eco.ted.fr)
- par téléphone : 05 63 83 61 74

## Naissance de la nouvelle Communauté d'Agglo

Le 10 janvier, le Conseil de l'agglomération du Rabastinois / Tarn et Dadou / Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, a procédé à l'élection de son Président, des 15 vice-présidents et des 26 autres membres du bureau.

**Président** : Paul SALVADOR

(Maire de Castelnaud de Montmiral – Conseiller départemental)

**1<sup>er</sup> vice-président** : Pascal NEEL (Parisot) – Aménagement

**2<sup>ème</sup> vice-président** : Patrice GAUSSERAND (Gaillac) – Attractivité

**3<sup>ème</sup> vice-président** : Pierre VERDIER (Rabastens) – Administration / Ressources

**4<sup>ème</sup> vice-président** : Claude FITA (Graulhet) – Services à la population

**5<sup>ème</sup> vice-président** : Florence BELOU (Graulhet) – Habitat

**6<sup>ème</sup> vice-président** : Maryline LHERM (Lisle sur Tarn) – Aménagement numérique

**7<sup>ème</sup> vice-président** : Jean-Marie NEGRE (Florentin) – Finances

**8<sup>ème</sup> vice-président** : Pierre TRANIER (Gaillac) – Ressources humaines

**9<sup>ème</sup> vice-président** : Bernard AUDARD (Larroque) – Cadre de vie

**10<sup>ème</sup> vice-président** : Olivier DAMEZ (Couffouleux) – Mobilité

**11<sup>ème</sup> vice-président** : Francis RUFFEL (Gaillac) – Politique de la ville

**12<sup>ème</sup> vice-président** : Christophe HERIN (Rivières) – Petite enfance

**13<sup>ème</sup> vice-président** : Paul BOULVRAIS (Saint-Gauzens) – Service des assemblées

**14<sup>ème</sup> vice-président** : Jean-François BAULES (Técou) – Culture

**15<sup>ème</sup> vice-président** : Bernard MIRAMOND (Salvagnac) – Agriculture et développement économique en zone rurale

### Membres du bureau :

- Julienne AUREL (Alos)

- Bernard BACABE (Briatexte)

- Michel BONNET (Cahuzac sur Vère)

- Alain BORGELLA (Cestayrols)

- Jean-Caude BOURGEADE (Montgaillard)

- Dominique BOYER (Gaillac)

- Michel BUFFEL (Tauriac)

- Patrick CAUSSE (Loupiac)

- Gilles CROUZET (Montans)

- Christophe GOURMANEL (Grazac)

- Dominique HIRISSOU (Gaillac)

- Gilles JAUROU (Cadalen)

- Christian JEANJEAN (Saint Beaulieu)

- Claude LABRANQUE (Pucelsi)

- Marie-France MOMMEJA (Busque)

- Francis MONSARRAT (Labessière Candeil)

- Max MOULIS (Lagrange)

- Georges PAULIN (Montdurausse)

- Ludivine PAYA-DELMON (Rabastens)

- Guy PEYRE (Graulhet)

- Pascale PUIBASSET (Lisle sur Tarn)

- Alain SORIANO (Gaillac)

- Martine SOUQUET (Gaillac)

- Michel TERRAL (Brens)

- Gilles TURLAN (Giroussens)

- François VERGNES (Labastide de Levis)

## Tout est à repenser et réorganiser

La gouvernance de la nouvelle communauté d'Agglo est actée : les grandes orientations sont décidées par le Conseil communautaire composé du président et des 15 vice-présidents après consultation de la Conférence des maires (1 maire = 1 voix). Cependant, ces choix peuvent être déclinés dans les pôles territoriaux au fonctionnement différencié ; il y a 3 pôles autour des 3 villes principales (Gaillac, Graulhet, Rabastens).

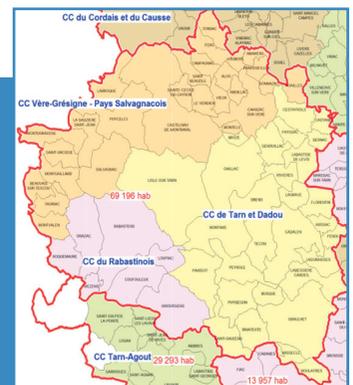
Pour gérer la nouvelle structure intercommunale, 12 groupes de travail (finances, petite enfance, voirie, urbanisme, eau/assainissement, scolaire, informatique, aménagement, déchets, ...) composés d'élus et de techniciens des trois intercommunalités et des communes se réunissent régulièrement depuis janvier.

Chaque groupe examine la situation des trois communautés de communes et étudie des pistes d'organisation et d'harmonisation pour faire fonctionner la nouvelle intercommunalité et offrir à tous les habitants du territoire des services équivalents. Cela demande aussi une réorganisation des moyens matériels (machines, ateliers...) et de la gestion du personnel.

Ces travaux doivent permettre de construire le nouveau projet du territoire fondé sur l'accroissement de la solidarité territoriale : il servira de feuille de route pour les années à venir.

### NOTRE INTERCOMMUNALITE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 63 communes, réparties en zones urbaines et surtout rurales
- Superficie : 1201 km<sup>2</sup>
- Population : 69196 habitants
- 3<sup>ème</sup> rang des intercommunalités du Tarn, après celles d'Albi et de Castres.
- 3 pôles urbains principaux : Gaillac, la ville-centre, Graulhet, et Rabastens concentrant plus de 30% des entreprises, correspondant à 3 bassins de vie.
- Principaux secteurs d'activité : l'agriculture (25 % des entreprises), le commerce (12,4%), l'administration/enseignement/santé... (11,1%), et la construction (10,9%)
- 1 desserte autoroutière et ferroviaire permettant une proximité avec Toulouse et Albi.



# Culture et animations

## AGENDA

### des manifestations 2<sup>ème</sup> semestre 2017

7-8-9- juillet	Fête du village, organisée par le C.A.C.
20 juillet	Marché festif et gourmand (marché nocturne)
1 <sup>er</sup> août	Soirée Opéra-Soleil : concert lyrique et repas champêtre (Association Opéra Soleil)
1 <sup>er</sup> au 7 août	Venue des correspondants de Maar (jumelage Maar-Cahuzac)
10 au 18 août	Voyage des Cahuzacois à Maar
9 septembre	Excursion à l'abbaye de Fontfroide, pour les amateurs de roses anciennes (Projet : «Les Roses de la Vère »)
16 septembre	Forum des Associations et cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
16 - 17 septembre	Journée du patrimoine
30 septembre	Contes en balades, avec la Médiathèque et la Bibliothèque départementale.
6 octobre	Journée des Aidants : Conférence «La fin de vie, si on en parlait» (Ass. «La Maison Astrolabe»)
7 octobre	Fête des vendanges (C.A.C)
Octobre	Concert clavecin et flûte (association Opéra Soleil)
21 octobre	Concert dans l'église Saint Jean Baptiste de Granejols (Ass « Cahuzac, au fil du temps »)
11 novembre	Loto Chante Vère
11 novembre	Randonnée de la Saint Martin, avec repas, (Ass. « Cahuzac sur Fil du Temps »)
19 novembre	Loto du 3 <sup>ème</sup> âge
2 décembre	Ateliers de sensibilisation à la fin de Vie (Association Maison Astrolabe)
8-9-10 décembre	TELETHON
17 décembre	Marché de Noël
6 janvier 2018	Loto des « 1001 danses »
13 janvier 2018	Loto des Pompiers
10 février 2018	Loto du jumelage Maar-Cahuzac

## La municipalité... //////////////

... tient à saluer la mobilisation des quelques 25 associations culturelles, sportives, et caritatives cahuzacoises et les remercier pour la dynamique qu'elles



contribuent à donner à notre commune.

Par leur action et leur engagement dans la vie collective, elles ont pu récolter 6160 € au Téléthon, animer des lotos durant tous les week-ends

d'hiver, organiser des nombreuses randonnées à pied ou en VTT, offrir un moment de rêve aux enfants en organisant le Carnaval de l'école, garder nos petits temps d'un matin, ou se détendre autour d'un jeu ou d'un goûter pour les plus vieux, restaurer patiemment, et contre vents et marées, une église, nous offrir de beaux moments culturels et musicaux avec des concerts de gospel ou de Chants venus d'ailleurs ; nous permettre aussi de faire la fête en célébrant la Saint Patrick, ou de lire et d'échanger dans une médiathèque, offrir aux supporters des sensations inédites en grimant dans le classement des clubs de foot, nous faire bouger au rythme de la zumba ou encore, aider les autres en redonnant une deuxième vie à des habits délaissés ou en soutenant les malades, etc. Tout ceci permet de se rencontrer, d'échanger et crée quelque chose de très précieux : le lien social. C'est pour aider cette action que la municipalité a versé 10520 € de subvention aux associations.

**7, 8 & 9 JUILLET 2017**

## Cahuzac sur Vère en FÊTE

**VENDREDI 7 JUILLET**

19h30 **La Déryves**  
Reprises et compositions

22h **Orchestre P2M**  
Variétés, Rock...

**REPAS MOULES / FRITES**  
PLACE DU MERCADIAL / SANS RESERVATION

**SAMEDI 8 JUILLET**

19h30 **Apéritif & Repas**  
12 € - sans réservation

21h30 **Orchestre Gilles Saby**  
Musette - Variétés

14h30 **Concours de pétanque**  
En doublette - Inscriptions place du Mercadial

**MENU**  
Foie gras / Salade  
Viande et légumes  
Fromage et gâteau  
Verre de vin

**DIMANCHE 9 JUILLET**

11h **Dépôt de gerbe**

8h - 18h **Vide grenier**  
Inscription au 06 41 15 03 89 - 06 31 13 61 36

19h30 **Apéritif**  
animé par **BARBATRUC**  
Variétés, Rock n'Roll...

**REPAS GRILLADES / FRITES**

22h - 3h **Soirée Discomobile PARADOXE**  
animée par

23h **Feu d'artifice**

**Associations, pensez à nous communiquer les informations sur vos animations, pour qu'on les annonce dans le bulletin municipal, sur le panneau électronique, sur le site de la Mairie et sur la Page Facebook. Les informations données ici sont celles dont nous disposions à la date d'impression.**

## Culture et animations

### Une nouvelle association est née : La Maison Astrolabe



« La fin de vie, et si on en parlait ? »

Laure Hubidos  
Fondatrice de la Maison de vie de Bazançon

Pr Thierry Marmet  
Médecine Palliative

Christophe Pacific  
Dr en Philosophie

6 octobre 2017  
Conférence à 19h30  
Salle des fêtes, Cahuzac-sur-Vère

JOURNÉE NATIONALE aidants

Présentation du projet:

La Maison Astrolabe

Maison de vie, Accueil Répit et Accompagnement

Intérêt d'un lieu de répit, entre domicile et hôpital ?

Delphine Calicis - Dr Bernard Pradines  
Dr Théophile Combes - Dr Jean-François Viroles  
Sandrine Gobet - Dr Pierre-Louis Sabadie - Marie-Ch Laussou

lamaisonastrolabe.com  
Renseignements : 06.14.44.75.29 - lamaisonastrolabe@gmail.com

Entrée libre

Une association vient de naître pour porter le projet de création d'une maison d'accompagnement et de répit. Il s'agit de permettre à des malades de tous âges, ayant besoin de soins palliatifs, d'être accompagnées « comme à la maison ». Ce projet regroupe des professionnels de santé, des bénévoles d'accompagnement et des personnes sensibilisées représentant la mairie ou la société civile, ayant le souhait d'accueillir et

de promouvoir cette réalisation dans le village. Tous ceux qui sont intéressés sont les bienvenus et peuvent adhérer à l'association sur le site : <https://lamaisonastrolabe.com> La présentation officielle de cette association sera faite le **6 octobre 2017**, à l'occasion de la Journée Nationale des Aidants, lors d'une conférence riche en intervenants spécialisés, à la Salle des Fêtes de Cahuzac sur Vère (voir affiche).

### Concert Opéra Soleil : mardi 1er août 2017

"Pour sa 9<sup>ème</sup> édition Opéra Soleil, nous invite à New-York afin de parcourir les grandes comédies musicales de BROADWAY. Il s'agit d'un pan considérable du patrimoine musical américain du XX<sup>ème</sup> siècle. Le projet LyriKa Broadway nous propose un voyage à travers plusieurs décennies de comédies musicales, New-York New-York, Les Misérables, Cats, Phantom of the Opera, West Side Story. Amours, passions, drames et humours seront au rendez-vous de ce spectacle décapant."



CAHUZAC SUR VÈRE  
Opéra Soleil  
MARDI 1 Aout 2017  
à 19h  
Les Comédies Musicales de Broadway

LyriKa Broadway

Les Bacabes CHANTS de Canzone OPERA SOLEIL CAHUZAC SUR VÈRE

ENTRÉE 18,00 €  
Gratuit Jusqu'à 12 ans  
12,00 € pour les étudiants  
RESERVATION Office de Tourisme de Cahuzac sur Vère  
05 63 33 68 91

Après le concert apéritif offert par la Cave de Gaillac et ses partenaires vigneronnes.  
Possibilité de restauration sur place.  
En cas de pluie, salle des spectacles de Gaillac.

### Envie de prendre l'air ? Rien de tel qu'une petite randonnée !



Vous n'avez pas besoin de partir loin pour vous faire plaisir. Nous vous invitons à vous balader dans le vignoble, en forêt ou sur nos plus belles collines. Nous comptons 27 randonnées d'une durée d'une heure à trois jours, sur le territoire de notre communauté d'agglomération. Nombreuses d'entre elles, vous proposent des détours vers des lacs, villages et sites incontournables. Retrouvez les itinéraires en vente (0,50€ la fiche ou 5 € le pack de 24 fiches) dans nos bureaux d'accueil, dans les mairies, ou en téléchargement gratuit sur notre site internet : [www.tourisme-vignoble-bastides.com](http://www.tourisme-vignoble-bastides.com).

P.S. : Pour la commune de Cahuzac et ses environs immédiats, vous pouvez retrouver toutes les fiches d'itinéraires de randonnée sur le site de la commune à la rubrique « Culture et Loisirs ».

### De nouveaux vestiaires au Stade de foot

Les vestiaires du club de foot devenaient trop étroits et vétustes et la Communauté de communes n'avait pas eu le budget pour les agrandir. Aussi, le club de foot FCVG et ses bénévoles ont proposé de construire eux mêmes ces vestiaires et de demander à la Communauté de fournir le matériel. C'est ce qui a donc été fait au cours de cet hiver et, avec l'aide des employés municipaux venus en renfort, les nouveaux vestiaires sont sortis de terre et le gros œuvre est terminé. Il reste à finir les arrangements intérieurs. La mise en service, fort attendue de tous les joueurs et des parents, est espérée pour la rentrée.



### Samedi 16 septembre : Forum des Associations



Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la municipalité organise un Forum des associations afin de faire découvrir à tous la richesse de notre tissu associatif et de permettre

de procéder à des inscriptions éventuelles.

Ce forum aura lieu le **samedi 16 septembre, de 9h à 12h**, sur la place du village, de façon à être visible de tous. Nous nous réfugierons dans la Salle des Fêtes si la météo nous est très défavorable.

A la fin de la matinée, la municipalité fera une petite **cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants** de la commune. Nous pourrons ainsi mieux faire connaissance et présenter l'éventail des activités présentes à Cahuzac sur Vère.

Nous vous invitons, associations et concitoyens, à venir nombreux. Pour les associations, le bulletin d'inscription est disponible à la mairie.

# Retour en images

Mars - Elections du nouveau Conseil Municipal Enfants



Janvier - Les vœux du Maire



Avril - Carnaval des Enfants



Avril - Un club de foot en pleine ascension



Mai - Inventaire des roses



Juin - Marquage au sol

